

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à sept heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, Mme Laetitia PULA, Mme Mélanie GUYADER, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Étaient représentés : M. Wilfried LE ROUZÈS par M. Fabrice BIZETTE,
M. Nicolas ESNAULT par Mme Charlotte FAILLÉ,
Mme Séverine JEAN-ESNAULT par Mme Laetitia PULA,
M. Benoît DASSÉ par M. Quentin FILY.

Était excusé : /

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 29 mai 2026.

Monsieur Cédric ALIX est désigné conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 - approbation

1. Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
3. Divers.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2026.

Délibération n° 07-01-2026 : Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame MENUGE Marie-Bernard, Madame CHAUVIN Marie-Thérèse, Monsieur DEROUET Florian, Monsieur FILY Quentin.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) La liste déposée et enregistrée

Composition de la liste :

Liste A : Mickaël LE BOUQUIN, Marie CARESMEL, Fabrice BIZETTE, Morgan BERTHELOT, Cédric ALIX, Marie-Thérèse CHAUVIN, Wilfried LE ROUZÈS, Sandrine GUILHEM.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

c) Election des délégués titulaires et suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- liste A : 19 voix, soit 5 sièges titulaires et 3 sièges suppléants.

La liste A emporte ainsi l'ensemble des sièges.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 sièges titulaires et 3 sièges suppléants

Délibération n° 07-02-2026 : Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Devis signés :

Société	Objet	Montant
SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires	385.99 € TTC
SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires	357.55 € TTC
RE-UZ	Gobelets mairie	584.09 € TTC
CAMMA SPORT	Pare-Ballons	1 989.00 € TTC
SARL AA BROCELIANDE AUTOMOBILE	Remplacement pneus kangoo	228.34 € TTC
ROAZHON CUISINES	Remplacement régulateur frigo cantine	495.49 € TTC
SONEPAR	Led dojo	73.88 € HT
SONEPAR	Luminaires agence postale	127.68 € HT

Délibération n° 07-03-2026 : Divers

Prochaine réunion de Conseil : le 11 juin 2026.

Fin de la réunion : 7 h 59.

Le secrétaire de séance,
Cédric ALIX.



Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

